

CHANTIER SUR LA PRODUCTION DE BOIS

LE VOLET ÉCONOMIQUE DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Sommaire exécutif

Robert Beauregard

Président du Chantier

Février 2015

Le présent document constitue un sommaire exécutif du rapport final dont la référence complète se trouve ci-dessous. Le rapport du *Chantier sur la production de bois* fait d'abord des constats sur l'état économique du secteur forestier. Sur la base de ces constats et de la connaissance que nous avons de l'évolution des marchés et de la société en général, une vision est proposée, qui permet d'identifier des cibles de croissance économique du secteur à court, moyen et à long termes. La partie principale du rapport propose quatre orientations pour définir la composante économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Ces orientations sont déclinées en onze objectifs pour lesquels des indicateurs, des cibles et des actions sont proposés. La dernière section du rapport porte sur les recommandations quant à la mise en œuvre de ces orientations économiques de l'aménagement durable des forêts. Ce rapport a été conçu afin d'être intégré de façon complémentaire aux orientations environnementale et sociale, de la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

Beauregard, Robert (2015). Chantier sur la production de bois, *Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts*. Rapport final, Février 2015, 65 p.
<http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp>

En résumé

Le secteur forestier québécois est à la croisée des chemins. Il a subi ces dernières années des chocs économiques sans précédent. Dans ce contexte, nous avons le choix de nous résoudre à un lent déclin vers de moins en moins d'emplois, de moins en moins d'exportations, de moins en moins de création de valeur et de bénéfices économiques dans l'ensemble de la société ou alors nous pouvons réagir et nous donner une vision et les moyens pour renverser ces tendances. Nous vivons une crise structurelle, mais nous savons que des solutions existent pour nous réinventer et pour nous projeter dans l'économie verte du futur dont le monde entier a besoin.

Le rapport que je vous sou mets aujourd'hui est constitué de huit parties présentant :

- le mandat qui m'avait été confié;
- la méthodologie utilisée pour procéder à la réflexion et à la consultation;
- les raisons pour lesquelles nous devons impérativement nous doter d'orientations économiques bien intégrées à la Stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec;
- les enjeux de la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'industrie forestière du Québec. Cette section est essentielle pour bien camper les raisons de se donner un chantier de production de bois;
- la vision d'ensemble des orientations économiques de l'aménagement forestier, avec des cibles de croissance économique à court, moyen et à long terme;
- les recommandations d'orientations économiques de l'aménagement durable des forêts du Québec;
- les enjeux de la mise en œuvre des orientations proposées;
- la conclusion qui reprend la vision et les points clefs des orientations économiques proposées.

Faits saillants

Après avoir procédé à des consultations larges, c'est fort des idées recueillies et de réflexions provenant d'une grande diversité de points de vue, que je propose dans ce rapport la vision suivante.

À court terme, je crois que nous devrions viser une croissance de la valeur ajoutée produite par le secteur forestier de l'ordre de 15 % pour les trois prochaines années. La valeur ajoutée totale produite passerait ainsi de 6,6 à 7,7 milliards de dollars, en dollars constants et le niveau d'emploi du secteur augmenterait dans des proportions similaires, à environs 10 000 emplois. Cette croissance serait possible en saisissant certaines opportunités à court terme permettant l'accroissement de la récolte et en permettant certains assouplissements dans le système d'approvisionnement des usines de transformation du bois, permettant ainsi améliorer la compétitivité des entreprises, pour leur donner en quelque sorte une bouffée d'oxygène, pour leur permettre de générer la rentabilité nécessaire aux investissements à consentir pour relever le défi de la conversion industrielle.

A moyen terme, d'ici 2031, je crois qu'il faut viser une croissance de 50 % de la valeur ajoutée, celle-ci passant à près de 10 milliards en dollars constants qui devrait s'accompagner d'une hausse de l'ordre de 22 000 emplois. Cette croissance proviendrait principalement de la conversion de l'industrie forestière, principalement de son segment des papiers. Cet objectif serait aussi le résultat

de la mise en place de méthodes plus efficaces de planification forestière et multi-ressources, mieux intégrée au système d’approvisionnement des diverses chaînes de création de valeur de l’industrie forestière, permettant ainsi d’améliorer de façon plus durable, la compétitivité du secteur.

A long terme, sur l’horizon de 2100, je propose de viser une croissance cumulée de 170 % à 18 milliards en dollars constants de la valeur ajoutée générée par le secteur forestier. Le moteur de la croissance sur cette période proviendrait essentiellement des résultats des efforts sylvicoles consentis. Pour y parvenir, il faut miser sur le plein boisement, une sylviculture plus intensive permettant, toujours dans la perspective de l’aménagement éco-systémique, de viser « un maximum d’opportunités pour les générations futures par la recherche de volume, de qualité, de diversité et de résilience de la forêt ».

La mise en œuvre de cette vision à court, moyen et long terme nécessite la mise en œuvre dès que possible des orientations et des actions proposées dans ce rapport. Il faut réaliser une masse critique de réorientations aussi rapidement que possible, si on veut que la vision, même à moyen et à long terme, puisse advenir.

Le cœur du rapport présente à la section 6 l’ensemble des recommandations constituant les propositions d’orientations économiques à donner à la Stratégie d’aménagement durable des forêts du Québec. Ces propositions sont organisées en quatre grandes orientations, déclinées en onze objectifs, pour lesquelles des indicateurs et des cibles sont définis et 41 actions sont suggérées. Les quatre grandes orientations sont les suivantes :

1. Orienter l’aménagement forestier, incluant la sylviculture, vers des résultats basés sur la valeur plutôt qu’uniquement sur le volume;
2. Assurer une rentabilité financière des activités pour tous les acteurs du milieu forestier et un maximum de bénéfices économiques pour la société;
3. Favoriser le développement économique des régions en s’appuyant sur le milieu forestier;
4. Assurer un financement suffisant et à long terme des activités en milieu forestier.

Un tableau synthèse à la fin du présent document présente l’essentiel de ces recommandations.

En conclusion

D’autres pays ont eu dans le passé à relever des défis similaires, ils ont dû négocier avec succès le passage d’une foresterie extensive à une foresterie de culture de la forêt. La Finlande et la Suède ont entrepris à la fin du XIXe siècle de rebâtir leurs forêts, après en avoir atteint les limites d’exploitation extensive. L’Allemagne a entrepris également avec succès de reconstruire ses forêts après la Seconde Guerre mondiale. Tous ces pays peuvent soutenir aujourd’hui une industrie forestière compétitive parce qu’ils ont accompagné leur effort forestier d’un effort de soutien à une industrie de transformation de la matière ligneuse visionnaire et compétitive.

Nous avons entre nos mains tous les atouts pour en faire autant. Il n’appartient qu’à nous de nous relever les manches et de nous mettre à l’œuvre. J’espère que les recommandations de ce rapport pourront y contribuer.

Robert Beauregard, ing.f., ing., Ph.D

Chantier sur la production de bois – Synthèse des recommandations

Orientation 1 : Orienter l'aménagement forestier, incluant la sylviculture, vers des résultats basés sur la valeur plutôt qu'uniquement sur le volume

1.1 Rendre disponibles les outils nécessaires aux calculs de rentabilité financière et économique, et poursuivre leur développement	✓ Intégrer dès que possible l'évaluation de la rentabilité financière et économique pour la production de bois et immédiatement par la suite, pour tous les produits et services issus des forêts lors de la planification forestière et des choix d'interventions.
1.2 Enrichir les concepts de détermination de la possibilité forestière et du niveau de récolte, tant en forêt publique qu'en forêt privée	✓ Produire les calculs de possibilité forestière et établir les niveaux de récolte en mesurant leur apport à l'accroissement de la valeur. ✓ Introduire dans les façons d'évaluer la possibilité forestière durable en valeur actualisée nette, une approche permettant de tirer profit d'un niveau de récolte variable tout en assurant le respect de l'aménagement durable des forêts.

Orientation 2 : Assurer une rentabilité financière des activités pour tous les acteurs du milieu forestier et un maximum de bénéfices économiques pour la société

2.1 Mettre en place des solutions pour soutenir à court terme le secteur forestier lui permettant ainsi d'améliorer sa compétitivité, de dégager des marges pour investir dans sa conversion et le développement de nouveaux produits	✓ Substituer un million de mètres cubes d'importation de feuillus de trituration par des bois du Québec. ✓ Augmenter de 4 millions de mètres cubes par année le niveau de récolte à partir des volumes non récoltés au cours de la période 2008-2013. ✓ Réaliser de l'ordre du 1 million de mètres cubes par année de récolte d'anticipation ou de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette tant en forêt publique qu'en forêt privée.
2.2 Cibler et réaliser les investissements procurant la meilleure rentabilité financière et économique	✓ Faire la sélection des stratégies d'aménagement et des scénarios sylvicoles, y inclus la construction et l'entretien des chemins, parmi ceux qui procurent la meilleure rentabilité financière et économique, tant en forêts privées qu'en forêt publique. ✓ Optimiser la chaîne de valeur par l'intégration et l'utilisation d'outils d'aide à la décision permettant une meilleure adéquation entre la planification forestière et l'approvisionnement des usines, dans le but de respecter les objectifs d'aménagement, de réduire les coûts d'exploitation et d'accroître la valeur des produits.

2.3 Supporter la conversion et la mise en place d'une industrie de la transformation adaptée aux nouveaux marchés qui s'inscrit dans l'économie verte du futur	✓ Poursuivre le déploiement de la stratégie pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers, notamment en renforçant la charte du bois dans la construction et en bonifiant la conversion vers le bioraffinage, la chimie verte et la bioénergie. ✓ Utiliser les effets de levier des programmes du Gouvernement fédéral pour poursuivre le déploiement de la stratégie pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers, notamment en renforçant la charte du bois dans la construction et en bonifiant la conversion vers le bioraffinage, la chimie verte et la bioénergie.
2.4 Miser sur la diversité des options sylvicoles pour bâtir des stratégies d'intensification de la production de bois robustes face aux incertitudes du futur	✓ Établir des cibles d'intensification de l'aménagement forestier dans un contexte de changements climatiques et en identifier la diversité des moyens, incluant la mesure de l'extension des plantations. ✓ Analyser l'ensemble des options de production disponibles, et établir une diversité dans les choix retenus, autant dans les options sylvicoles, dans les essences forestières à privilégier et dans les productions fauniques, récréo-touristiques et de produits forestiers non ligneux.
Orientation 3 : Favoriser le développement économique des régions en s'appuyant sur le milieu forestier	
3.1 Tirer profit, de façon mutuellement inclusive, de toutes les occasions d'utilisation des forêts	✓ Prendre en compte, lors de l'élaboration des stratégies d'aménagement et de l'utilisation des ressources, des occasions d'échange (plus particulièrement le bois) entre les régions en vue de maximiser la création de richesse sur la base de relations interrégionales gagnant-gagnant.
3.2 Tirer profit du plein potentiel de la forêt privée	✓ Favoriser la mise en place de mesures incitatives, conçues à partir d'une évaluation globale de la fiscalité des propriétaires afin de mobiliser les bois des forêts privées. ✓ Moderniser les mécanismes de mise en marché des bois.

Orientation 4 : Assurer un financement suffisant et à long terme des activités en milieu forestier

4.1 Démontrer à l'État et aux institutions financières que l'aménagement durable des forêts et les investissements ciblés en transformation constituent des investissements créateurs de richesse	✓ Élaborer un argumentaire budgétaire et financier basé sur des analyses de bénéfices économiques et de rentabilité financière.
4.2 Ouvrir le financement de l'aménagement forestier à des acteurs autres que publics	✓ Élaborer et mettre en place des mécanismes de partage des revenus provenant d'investissements sylvicoles en forêt privée et publique entre l'État, les autres propriétaires forestiers, et le secteur privé financier. ✓ Soutenir la mise en place de fonds privés de développement sylvicole régional
4.3 Gérer le déploiement du réseau routier et en assurer le financement adéquat	✓ Définir par la concertation, impliquant le MFFP, les municipalités et les MRC, les industries forestières et tous les utilisateurs du réseau de chemins forestiers, un cadre cohérent de gestion des chemins incluant l'ouverture, la fermeture, l'entretien et le financement du réseau de routes forestières. ✓ Poursuivre le financement du déploiement, à l'intérieur des balises définies par l'action précédente (39), du réseau routier, sur tout le territoire public, par l'ajustement des redevances, en respect du principe de résidualité par rapport aux approvisionnements en provenance des forêts privées.